

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1287

27 mai 2008

SOMMAIRE

Accipiter EM	61737	Julius Baer Multicash	61743
AIGRE Opus Holding Sàrl	61736	Julius Baer Multicooperation	61743
Altima Agro Investments S.à r.l.	61737	Julius Baer Multipartner	61742
Angel Two (Lux) S.à r.l.	61765	Julius Baer Multistock	61741
Baffin Bay S.à r.l.	61735	Julius Baer Sicav II	61742
B.E.I.O. S.A.	61738	Julius Baer Special Funds	61741
Bering GmbH	61771	KALAMAZOO Michigan S.A.	61739
Credit Suisse Asset Management Fund Holding (Luxembourg) S.A.	61734	Krisman S.A.	61733
Desideratum	61765	Lagrange Gestion S.A.	61776
Deutsche Bank Luxembourg S.A.	61739	Luxair Re S.A.	61732
Europa Steel S.à r.l.	61768	Lux-Euro-Stocks Advisory S.A. Holding ..	61730
European Hotel Venture S.C.A.	61744	Lux Media S.A.	61740
EXO 7 S.à r.l.	61740	MD Toit et Habitat	61763
Field Point (Luxembourg) I	61735	Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl	61736
Field Point (Luxembourg) I	61735	Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l.	61736
Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l. ...	61737	Pictet Sicav II	61730
Finline Invest S.A.	61775	Recticel Ré S.A.	61731
Geocad s.à r.l.	61740	RM-Lux s.à r.l.	61733
GIP Invest S.A.	61734	Steel & Co. S.A.	61733
GIP-Lux S.à r.l.	61776	The Unilever International Pension Plan	61731
GIV Luxembourg S.à r.l.	61738	Wandpark Burer Bierg S.A.	61732
Global Motor Holdings S.à r.l.	61731	Wandpark Kehmen-Heischent S.A.	61732
Immo Le Cap S.A.	61770	WCC Wedel S.à r.l.	61776
Ivad S.à r.l.	61773		
Ivy Investments S.A.	61734		

Lux-Euro-Stocks Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 64.175.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2008

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2007, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2009:

M. Jean-Claude FINCK, président
M. Jean-Paul KRAUS, vice-président
M. Michel BIREL, administrateur
M. John BOUR, administrateur
M. Ernest CRAVATTE, administrateur
M. Gilbert ERNST, administrateur
M. Jean HABAY, administrateur
M. Pit HENTGEN, administrateur
M. Guy QUEUDEVILLE, administrateur
M. Guy ROSSELJONG, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Madame Doris ENGEL pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2009.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008057392/521/34.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08344. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pictet Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.950.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 21 avril 2008 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de Messieurs Pierre Etienne, Frédéric Fasel, Christoph Schweizer, Yves Martignier et Laurent Ramsey et de Madame Michèle Berger pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte SA. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PICTET SICAV II

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008059261/52/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00068. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Global Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.477.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2008.

A démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 15 avril 2008:

- Marie-Claire Haas, née le 14 mai 1956 à Arlon (B), demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

A été nommée aux fonctions de gérante avec effet au 15 avril 2008 pour une période illimitée:

- Nathalie Crahay, née le 21 août 1957 à Sprimont (B) demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour extrait conforme

Michel Thill

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008059275/5874/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07270. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

The Unilever International Pension Plan, Association d'Épargne-Pension.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg I 1.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Pour THE UNILEVER INTERNATIONAL PENSION PLAN

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Patrice Gilson / Steve David

Managing Director / Vice President - Risk & Control

Référence de publication: 2008059065/6338/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01161. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Recticel Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 92.669.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mars 2008

- L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs Mr Philippe JOUS, Mme Brigitte DECKERS, Mr Jean-Pierre MELLEN et Mr Dirk VERBRUGGEN. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes 2012.

- L'Assemblée reconduit DELOITTE en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2009.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2008059307/5649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Luxair Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 112.996.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 avril 2008

- L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Mr. Adrien NEY, Mr. Laurent JOSSART et de Mr. Michel FOLMER, demeurant tous trois professionnellement à l'aéroport de Luxembourg à L-2987 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2009.

- L'Assemblée reconduit le mandat du Réviseur d'entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2009.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2008059308/5649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Wandpark Burer Bierg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 94.940.

—
Monsieur Guy WALTENER a donné sa démission comme administrateur de la société avec effet à partir du 16 janvier 2008.

Le conseil d'administration a coopté dans sa réunion du 8 avril 2008 Monsieur Laurent WINKIN, ingénieur diplômé en électronique et télécommunication, né le 1^{er} février 1971 à Ettelbruck, demeurant à L-9560 Wiltz, 45, rue du X Septembre, administrateur en remplacement de Monsieur Guy WALTENER, dont il terminera le mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2009. La cooptation de Monsieur WINKIN devra être confirmée à la prochaine assemblée générale.

WANDPARK BURER BIERG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008059321/2480/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Wandpark Kehmen-Heischent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 1, Schlasswee.
R.C.S. Luxembourg B 98.060.

—
Monsieur Guy WALTENER a donné sa démission comme administrateur de la société avec effet à partir du 16 janvier 2008.

Le conseil d'administration a coopté dans sa réunion du 23 avril 2008 Monsieur Laurent WINKIN, ingénieur diplômé en électronique et télécommunication, né le 1^{er} février 1971 à Ettelbruck, demeurant à L-9560 Wiltz, 45, rue du X Septembre, administrateur en remplacement de Monsieur Guy WALTENER, dont il terminera le mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2013. La cooptation de Monsieur WINKIN devra être confirmée à la prochaine assemblée générale.

WANDPARK KEHMEN-HEISCHENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008059322/2480/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Steel & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 92, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 41.801.

EXTRAIT

- Il résulte des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil d'administration tenue en date du 18 mars 2008 que Monsieur Michel Dardenne demeurant à L-9311 Capellen, 92, route d'Arlon, administrateur de la société, a été nommé Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059357/317/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05852. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Krisman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 61.450.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2008 que les actionnaires ont accepté;

- la démission avec effet au 30 avril 2008 de Steven Georgala en tant qu'administrateur de la Société;
- la nomination avec effet au 30 avril 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de John Kleynhans, né le 30 octobre 1969 à Oberhozer, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059351/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00063. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

RM-Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 64.180.

Assemblée générale - Compte-Rendu

Lors de l'Assemblée Générale tenue par les sociétaires de la S.à r.l. RM-LUX à Dudelange, le 30 avril 2008, il a été décidé ce qui suit:

Le siège de la société est transféré à l'adresse: 27, place de l'Hôtel de Ville, L-3590 DUDELANGE.

L'adresse de résidence du gérant de la société est: 27, place de l'Hôtel de Ville, L-3590 DUDELANGE.

Robert Mangers (20 parts)

Rasim Mirsoew (80 parts)

Dudelange, le 30 avril 2008.

Robert Mangers / Rasim Mirsoew.

Référence de publication: 2008058462/8950/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00411. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Credit Suisse Asset Management Fund Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.726.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2008, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009, comme suit:

- Lawrence Haber, Président du Conseil d'Administration 8, Paradeplatz, CH-8070 Zurich
- Raymond Melchers, Vice-Président du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Hans-Ulrich Hügli, Membre du Conseil d'Administration 56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg
- Gerhard Lohmann, Membre du Conseil d'Administration Kalandergasse 4, CH-8045 Zurich
- Georges Zimer, Membre du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

KPMG Audit a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.04.08.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Sebastian Best / Jacqueline Siebenaller

Référence de publication: 2008059315/736/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00774. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080065947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Ivy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 132.565.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/05/08.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008059086/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08877. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080066102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

GIP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 79.099.

1) Il est à noter que l'adresse de Monsieur Bauschert Edgar, Administrateur et Administrateur délégué, est à modifier comme suit:

Bachweg 1, D-54441 AYL

2) Lors de la publication en relation avec le fondé de pouvoir qui a été déposé au registre de commerce en date du 7 février 2008, il y a lieu de lire "Conformément à l'article 12" au lieu de "Conformément à l'article 14".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 22 avril 2008.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008059456/1345/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08652. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080066402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Baffin Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.214.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 10 mars 2008

L'associé unique de Baffin Bay S.à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick en tant que gérant de la société avec effet au 10 mars 2008;
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, avec adresse professionnelle 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, gérant de la société avec effet au 10 mars 2008.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Corinne Muller

Mandataire

Référence de publication: 2008059466/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07130. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Field Point (Luxembourg) I, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.610.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 1^{er} Février 2008

L'associé de Field Point (Luxembourg) I (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de Thijs van Ingen, né le 05 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.
- de nommer Paul Lefering, né le 20 Octobre 1977 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008059472/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Field Point (Luxembourg) I, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.610.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 5 mars 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Lewis Schwartz, né le 12 janvier 1966 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 80 Field Point Road, Greenwich, Connecticut 06830, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions de gérant A de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;
- de nommer Sandra Ehlers, née le 5 avril 1975 à Wolfsburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008059473/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00370. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

AIGGRE Opus Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 130.544.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique Du 25 septembre 2007

L'associé de AIGGRE Opus Holding Sàrl (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jan Dijkstra, en tant que Gérant de classe B, et ce avec effet au 25 septembre 2007;
- de nommer Brenda Monaghan, née le 1^{er} août 1966, à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au South Great Tower St., 60, EC3R 5AZ, Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant de classe B de la société, et ce avec effet au 25 septembre 2007.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008059468/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07129. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.646.

—
EXTRAIT

Par contrat de transfert en date du 21 décembre 2007, Warner-Lambert Ireland a transféré toutes ses 94.353 parts Classe B dans le capital social de la Société à Pfizer Luxco Holdings S.à r.l.

Suite à ce transfert l'actionnariat de la Société est comme suit:

- Pfizer Luxco Holdings S.à r.l.: 34.321.777 parts (Classe A et B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Référence de publication: 2008059496/275/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01007. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.997.

—
EXTRAIT

Par contrat de transfert en date du 21 décembre 2007, Pfizer International Holdings Limited a transféré toutes ses 21.642.868 parts Classe B dans le capital social de la Société à Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) S.à r.l.

Suite à ce transfert l'actionnariat de la Société est comme suit:

- Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) S.à r.l. 35.768.656 parts (classe A, B et C)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pfizer ShareHoldings Intermediate S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Référence de publication: 2008059495/275/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Accipiter EM, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 112.995.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 25 avril 2008

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

- il est pris connaissance de la démission de Monsieur Daniel Adam de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet du 30 avril 2008;
- le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur Monsieur Luca Gallinelli, Senior Manager, ayant son adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, ceci avec effet au 30 avril 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui procédera à l'élection définitive.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008059488/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09887. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080066535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Altima Agro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 122.396.

Suite à un transfert de parts sociales conclu en date du 24 janvier 2008, Altima Global Special Situations Master Fund Ltd. a transféré l'entière part sociale qu'il détenait dans le capital social de la société Altima Agro Investments SARL (la «Société») à la société:

El Tejar Ltd. (anciennement Campos Verdes Ltd.), une société de droit des Bermudes, enregistrée au près du registre de commerce des Bermudes sous le numéro 40011, avec son siège social au 22 Canon's Court, Victoria Street Hamilton HM 12, Bermudes.

El Tejar Ltd est l'unique détenteur de toutes les parts sociales de la Société suite à ce transfert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 mars 2008.

Johan Dejans / Paul Lamberts.

Référence de publication: 2008059486/5770/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04069. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080066201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.685.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 1^{er} Février 2008

L'associé de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs van Ingen de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} Février 2008.
- de nommer Paul Lefering, né le 20 Octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} Février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008059471/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00386. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080066257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

GIV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.261.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 23 février 2006 que The Bank of New York (Nominees) Limited a transféré 10 parts sociales préférentielles de la Société, représentant l'ensemble des parts sociales préférentielles, à WestLB International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se trouve au 32-34, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10 309.

Suite à ce contrat du 23 février 2006, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- WestLB Luxembourg Holdings 1 S.à.r.l.: 1,250 parts sociales ordinaires;
- Braven Investments No. 1 Limited: 1 part sociale ordinaire;
- WestLB International S.A.: 10 parts sociales préférentielles.

Pour extrait sincère et conforme

GIV Luxembourg S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059483/5499/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

B.E.I.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 80.466.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire des actionnaires de la société, du 05 mars 2008, que

1. Monsieur Fabrice Froger, demeurant à F-91200 Athis Mons, 29, rue Henri Barbusse, a été appelée à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, la société «Grade Select Limited», avec siège social à Gibraltar.

2. La société Eurocomptes S.A., avec siège social établi au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, a été nommé en tant que commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant, Monsieur Pascal Bonnet, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

3. Les mandats des administrateurs:

- Fabrice Froger, demeurant à F-91200 Athis Mons, 29, rue Henri Barbusse
- Jean-Michel Rouillé, demeurant à 27, rue de la Mare Jouanne, F-78730 St. Arnoult en Yvelines, administrateur-délégué
- Pierre Souillard, demeurant à 28, rue Léon Maurice Normann, F-92250 La Garennes Colombes, administrateur-délégué

et du commissaire aux comptes, Eurocomptes S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, ont été renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2013.

4. Le siège social a été fixé au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008059529/1051/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05921. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Deutsche Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 9.164.

Société Anonyme constituée le 12 août 1970 par acte de Maître Carlo Funck, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, No 142 du 27 août 1970 et modifiée par actes de Maître Carlo Funck en date des 20 octobre 1970 publiée au Mémorial C, No 180 du 26 octobre 1970 et 21 décembre 1970 publiée au Mémorial C, No 49 du 9 avril 1971 et 12 février 1973 publiée au Mémorial C, No 62 du 9 avril 1973 et 26 novembre 1973 publiée au Mémorial C, no 14 du 23 janvier 1974 et 23 octobre 1975 publiée au Mémorial C, No 32 du 18 février 1976 et 28 mars 1977 publiée au Mémorial C, No 108 du 13 mai 1977 et 11 octobre 1978 publiée au Mémorial C, No 14 du 22 janvier 1979 et 30 octobre 1979 publiée au Mémorial C, No 3 du 4 janvier 1980 et 12 janvier 1981 publiée au Mémorial C, No 48 du 10 mars 1981 et 26 août 1983 publiée au Mémorial C, No 287 du 22 octobre 1983 et 22 novembre 1984 publiée au Mémorial C, No 342 du 17 décembre 1984 et 16 mars 1987 publiée au Mémorial C, No 97 du 13 avril 1987 et 17 mai 1988 publiée au Mémorial C, No 215 du 9 août 1988 et 25 novembre 1992 publiée au Mémorial C, No 59 du 8 février 1993 et 4 décembre 1996 publiée au Mémorial C, No 121 du 13 mars 1997 et 17 décembre 1998 publiée au Mémorial C, No 123 du 26 février 1999 et 31 mai 2006 publiée au Mémorial C, No 1605 du 24 août 2006.

Der Jahresabschluss 2007 (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung sowie Anhang), der Lagebericht der Bank und der Bericht der Abschlußprüfer, registriert in Luxemburg am 5/5 2008, LSO CQ/00865 wurden am ... beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Cette Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im April 2008.

Deutsche Bank Luxembourg S.A.

J. Schweig / M. Turegard

Unterschriften

Référence de publication: 2008059531/1463/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00865. - Reçu 80,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

KALAMAZOO Michigan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 31.725.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 avril 2008

1. L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme administrateurs:

- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2. L'Assemblée décide de nommer Lauren Business Limited, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), Road Tow au poste de commissaire.

3. Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2014.

4. L'Assemblée décide de fixer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008059512/565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09404. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

EXO 7 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 113.858.

Cession de parts

Entre:

La société MARS MULTIMEDIA SA, cédant, avec siège social 6, rue d'Oradour, L-2266 Luxembourg, représentée par son administrateur-délégué Michel Mourier

Et

La société CONCHITA HOLDING SA, cessionnaire, avec siège social 6, rue d'Oradour, L-2266 Luxembourg, représentée par ses administrateurs Dino Pizzinato et

Sophie Tritschler

Il a été convenu ce qui suit:

Mars Multimédia, préqualifiée, cède 52 des parts sociales de la société EXO 7 S.à.r.l, avec siège social 6, rue d'Oradour, L-2266 Luxembourg et se porte fort pour qui de droit à cet effet à CONCHITA HOLDING.

Le prix est de 1.000,- € (mille). La présente vaut quittance pour le paiement de ce prix.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 29 janvier 2007.

MARS MULTIMEDIA / CONCHITA HOLDING

Signature / Signatures

Référence de publication: 2008059565/7340/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00907. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Lux Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 92.718.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07/05/2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

50, Esplanade - L-9227 Diekirch

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008059614/2602/17.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2008, réf. DSO-CP00176. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080066667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Geocad s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 96.681.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059563/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08827. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Julius Baer Special Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.784.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 27 février 2008 a décidé de coopter avec effet au 27 février 2008, Messieurs Daniel Kornmann et Martin Jufer en qualité d'administrateurs, en remplacement de Messieurs Andrew Hanges et Roman Aschwanden, tous deux démissionnaires en date du 27 février 2008.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

M. Freddy BRAUSCH, Etude Linklaters Loesch,
35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
M. Daniel KORNMAN, Bank Julius Baer -Co. Ltd,
Hohlstrasse 602, CH- 8010 ZURICH,
M. Martin JUFER, Julius Baer Investment Funds Services Ltd.,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH,
M. Jean-Michel LOEHR, RBC Dexia Investor Services Bank S.A.,
14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE,
M. Martin VOGEL, Julius Baer Investment Funds Services Ltd.,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH.

Pour Julius Baer Special Funds, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008060305/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09256. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080067229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Julius Baer Multistock, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.188.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 27 février 2008 a décidé de coopter avec effet au 27 février 2008, Messieurs Daniel Kornmann et Martin Jufer en qualité d'administrateurs, en remplacement de Messieurs Andrew Hanges et Roman Aschwanden, tous deux démissionnaires en date du 27 février 2008.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

M. Freddy BRAUSCH, Etude Linklaters Loesch,
35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
M. Daniel KORNMAN, Bank Julius Baer -Co. Ltd,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH,
M. Martin JUFER, Julius Baer Investment Funds Services Ltd.,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH,
M. Jean-Michel LOEHR, RBC Dexia Investor Services Bank S.A.,
14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE,
M. Martin VOGEL, Julius Baer Investment Funds Services Ltd.,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH.

Pour Julius Baer Multistock, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008060276/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09263. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080067224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Julius Baer Multipartner, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 75.532.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 27 février 2008 a décidé de coopter avec effet au 27 février 2008, Messieurs Daniel Kornmann et Martin Jufer en qualité d'administrateurs, en remplacement de Messieurs Andrew Hanges et Roman Aschwanden, tous deux démissionnaires en date du 27 février 2008.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

M. Freddy BRAUSCH, Etude Linklaters Loesch,
35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
M. Daniel KORNMAN, Bank Julius Baer-Co. Ltd,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH,
M. Martin JUFER, Julius Baer Investment Funds Services Ltd.,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH,
M. Jean-Michel LOEHR, RBC Dexia Investor Services Bank S.A.,
14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE,
M. Martin VOGEL, Julius Baer Investment Funds Services Ltd.,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH.

Pour Julius Baer Multipartner, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008060272/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Julius Baer Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 121.992.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 27 février 2008 a décidé de coopter avec effet au 27 février 2008, Messieurs Daniel Kornmann et Martin Jufer en qualité d'administrateurs, en remplacement de Messieurs Andrew Hanges et Roman Aschwanden, tous deux démissionnaires en date du 27 février 2008.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

M. Freddy BRAUSCH, Etude Linklaters Loesch,
35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
M. Daniel KORNMAN, Bank Julius Baer -Co. Ltd,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH,
M. Martin JUFER, Julius Baer Investment Funds Services Ltd.,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH,
M. Jean-Michel LOEHR, RBC Dexia Investor Services Bank S.A.,
14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE,
M. Martin VOGEL, Julius Baer Investment Funds Services Ltd.,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH.

Pour Julius Baer SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008060279/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09254. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Julius Baer Multicooperation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 44.963.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 27 février 2008 a décidé de coopter avec effet au 27 février 2008, Messieurs Daniel Kornmann et Martin Jufer en qualité d'administrateurs, en remplacement de Messieurs Andrew Hanges et Roman Aschwanden, tous deux démissionnaires en date du 27 février 2008.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

M. Freddy BRAUSCH, Etude Linklaters Loesch,
35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
M. Daniel KORNMAN, Bank Julius Baer -Co. Ltd,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH,
M. Martin JUFER, Julius Baer Investment Funds Services Ltd.,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH,
M. Jean-Michel LOEHR, RBC Dexia Investor Services Bank S.A.,
14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE,
M. Martin VOGEL, Julius Baer Investment Funds Services Ltd.,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH.

Pour Julius Baer Multicooperation, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008060316/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Julius Baer Multicash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 36.405.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 27 février 2008 a décidé de coopter avec effet au 27 février 2008, Messieurs Daniel Kornmann et Martin Jufer en qualité d'administrateurs, en remplacement de Messieurs Andrew Hanges et Roman Aschwanden, tous deux démissionnaires en date du 27 février 2008.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

M. Freddy BRAUSCH, Etude Linklaters Loesch,
35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
M. Daniel KORNMAN, Bank Julius Baer - . Ltd,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH,
M. Martin JUFER, Julius Baer Investment Funds Services Ltd.,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH,
M. Jean-Michel LOEHR, RBC Dexia Investor Services Bank S.A.,
14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE,
M. Martin VOGEL, Julius Baer Investment Funds Services Ltd.,
Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH.

Pour Julius Baer Multicash, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008060323/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09250. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

European Hotel Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 138.271.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1. European Hotel S.A, a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg incorporated under Luxembourg law pursuant to a deed of the undersigned dated of 11 March 2008, in process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

represented by M^e Nicolas GAUZES, lawyer, residing professionally in Luxembourg
by virtue of a proxy given on 14 April 2008.

2. European Hotel Venture Feeder S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated under Luxembourg law pursuant to a deed of the undersigned notary dated of 15 April 2008, in process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

represented by M^e Nicolas GAUZES, prenamed,
by virtue of a proxy given on 15 April 2008.

The above proxies, initialled ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated her above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declared to organize among themselves.

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**1. Form, Corporate name**

1.1. There is hereby established among the subscribers and all persons who may become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which shall be governed by the law of the Grand Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the «Law») and by the present articles (the «Articles»).

1.2. The Company will exist under the corporate name of "EUROPEAN HOTEL VENTURE S.C.A." (the «Company»).

2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2. The General Partner (as defined hereafter) is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

2.3. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the General Partner.

3. Object

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the «Connected Companies»). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object; and

3.4.6. to make the acquisition of the business and the properties of hotels and enter into financial leases agreements through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or directly (but then outside Luxembourg and on a temporary basis only).

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital

5.1. The subscribed capital is fixed at thirty-one thousand euro (31,000 Euro), represented by thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) shares of Unlimited Shareholder («actions de commandité», herein defined as «Class A Shares») and one (1) share of Limited Shareholder («actions de commanditaire», herein defined as «Class B Share»; together, with the Class A Shares, herein as the «Shares»), with a par value of one euro (EUR 1.-) each. The holders of Shares are hereafter referred to as the «Shareholders».

5.2. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles or by the General Partner with the limits of the authorised capital.

5.3. In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders(s).

5.4. The Company can repurchase its own Shares within the limits set by Law.

6. Authorised capital

6.1. The Company has an authorised capital (including its issued capital) of a maximum amount of four hundred fifty million euro (450,000,000.- Euro) to be used in order to issue new Shares.

6.2. The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares in exchange of contribution in cash or in kind made in execution of capital calls made by the General Partner in compliance with any agreement possibly entered into from time to time by the Company.

6.3. Until 15 April 2013 at the latest, and in compliance with any agreement possibly entered into from time to time by the Company, the General Partner is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue of new Shares to the Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders in compliance with any applicable provision of the Law, these Articles or any agreement possibly entered into from time to time by the Company. The General Partner is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4. These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the General Partner within the strict limits stated in any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company.

6.5. In particular, the General Partner may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the General Partner.

6.6. The General Partner may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.7. The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing respective class of Shares.

6.8. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9. The General Partner shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital, the issue of new Shares and the subsequent amendment of the Articles enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the General Partner, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

7. Form of shares

7.1. The Shares shall be in registered form.

7.2. All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at its registered office. The register will contain the name of each Shareholder, its effective or elected domicile, the number of Shares owned and the paid up amount of each Share.

7.3. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

7.4. If a registered Shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the Company can be sent, this should be mentioned in the Shareholders' register and the address of the Shareholder shall be supposed to be the registered office of the Company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the Company.

7.5. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8. Transfer of shares

8.1. In case of transfer to a new Shareholder, the transfer shall be completed in accordance with this article 8. Any transfer of Shares shall be notified to the Company in compliance with Law.

8.2. Subject to the overriding restriction that Class B Shares may only be sold or transferred to Qualified Investors, in the case of transfer of Class B Shares to a third party, the transfer will be subject to the following conditions:

8.2.1. Right of First Offer

(a) A Shareholder (the «Selling Shareholder») wishing to sell all of its Class B Shares (the «Offered Shares») must give notice of such an intent (the «Transfer Notice») to the General Partner setting out the details of the Offered Shares and a price, which must be in cash only, per Class B Share it wishes to receive (the «Share Price»). The General Partner shall, within five (5) Business Days of receipt of such Transfer Notice, offer the Offered Shares to the other Class B Shareholders in proportion to their respective amounts of Commitment. The Offered Shares shall be offered at the Share Price and on the same terms and conditions provided for in the Transfer Notice (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for a period of forty-five (45) days (including the five (5) Business Days period granted to the Manager) («Offer Closing»). In the absence of express acceptance of the offer prior to the Offer Closing, the Class B Shareholders shall be deemed to have refused such offer.

(b) On accepting an offer, each Class B Shareholder shall notify the General Partner of the number of Offered Shares in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Class B Shareholders accept the offer, that the Class B Shareholder would be willing to purchase further Offered Shares. On accepting an offer, the minimum number of Offered Shares a Class B Shareholder shall accept to purchase shall be at least equal to fifty per cent (50%) of the number of Offered Shares it could acquire on the basis of the proportion equal to the proportion which that Class B Shareholder Commitment bears to the total of the Commitments of all Class B Shareholders.

If the first notifications received by the General Partner show that the Shareholders have not accepted the offer of all the Offered Shares, the General Partner shall inform the Class B Shareholders of the numbers of Offered Shares accepted by each Class B Shareholder and the number of remaining Class B Shares, within three (3) Business Days of receiving the last notification. Each Class B Shareholder shall then notify the General Partner of the number of additional Offered Shares, which it agrees to purchase within three (3) Business Days.

(c) If not all of the Class B Shareholders accept the offer the Offered Shares shall be sold to those Class B Shareholders, which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to paragraph (b) in proportion to their respective Commitment, if not otherwise agreed among them. If only one Class B Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such Class B Shareholder.

(d) The General Partner shall, no later than the Offer Closing (which may be extended pursuant to paragraph (b)) notify the Selling Shareholder if the other Class B Shareholders have agreed to purchase the Offered Shares. The Selling Shareholder shall sell the Offered Shares to the other Class B Shareholders accordingly. If the other Class B Shareholders decide not to purchase the totality of the Offered Shares, the Selling Shareholder may freely sell them to a bona fide third party, provided that (i) such sale is completed within six (6) months of the Offer Closing, (ii) the price per Class B Share

payable by the third party is not lower than ninety-five per cent (95%) of the Share Price and (iii) the sale is executed on the Agreed Terms.

(e) If the right of first offer is duly exercised, the Selling Shareholder irrevocably undertakes to (i) sell to the other Class B Shareholders, on the Agreed Terms, the Offered Shares within one (1) month of the Offer Closing and (ii) execute any document enabling the sale to be valid and enforceable against the Company and third parties.

8.2.2. Transfer to Affiliate(s)

Unless a Shareholder voluntarily decides to assign or transfer its Class B Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Commitments) to one of its Affiliates pursuant to the provisions of Article 8.2.1. above, a sale and assignment or a transfer by a Shareholder (a «Transferor Shareholder») of its Class B Shares to one of its Affiliates (individually a «Transferee Affiliate») shall be permitted, provided that:

(a) The Transferee Affiliate assumes any and all at such time remaining obligations relating to its position as holder of the Class B Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Commitments) of the Transferor Shareholder;

(b) The Transferor Shareholder remains jointly and severally liable with the Transferee Affiliate for any and all at such time remaining obligations relating to its position as a holder of the Class B Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Commitments) of the Transferor Shareholder;

(c) The Transferor Shareholder irrevocably and unconditionally guarantees towards the Company and the General Partner, as applicable, the due and timely performance by the Transferee Affiliate of any and all obligations relating to its position as an investor for or holder of the Class B Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Commitments) of the Transferee Affiliate (whether assumed from the Transferor Shareholder, or incurred by the Transferee Affiliate), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law;

(d) In the event that the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Shareholder, the Transferee Affiliate shall sell, assign or transfer such Class B Shares back to the Transferor Shareholder, on the same terms and conditions as set out in this Article 8.2.2.

8.2.3. Each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of its Class B Shares.

8.2.4. When permitted and unless otherwise consented to by the General Partner, a sale, an assignment or a transfer must be of all and not less than all the Class B Shares held by the Transferor Shareholder and shall not result in either material detrimental tax consequences for the Company or violation of any law by the Company.

8.2.5. Furthermore, no sale, transfer or assignment of Class B Shares shall become effective unless and until the relevant transferee or assignee agrees in writing to be bound by the terms of the Shareholders Agreement and that it takes over the unfunded Commitment of the Selling Shareholder.

8.2.6. Each Shareholder agrees that it shall not sell, assign, transfer, pledge or grant any security interest in its Class B Shares unless all the conditions and procedures described in these Articles and the Shareholders Agreement have been satisfied and complied with.

8.3. No right to redemption of the Class B Shares

None of the Shareholders shall be entitled or shall take any action to cause the Company to redeem any of its Class B Shares.

8.4. Agreement to sell Class B Shares

In the event that the General Partner deems it to be in the best interest of all the Shareholders to sell or exchange their Class B Shares, the General Partner may recommend to the Shareholders that they sell or exchange their Class B Shares subject to obtaining the prior approval of the Investors Advisory Committee. If the Investors Advisory Committee agrees to sell or exchange all of the Class B Shares of the Company or to merge the Company with another entity, each of the Shareholders agrees to sell or transfer its Class B Shares along with the other Shareholders. Subject to the approval by the Investors Advisory Committee of the sale and exchange agreement, the Class B Shareholders shall be entitled to receive as their share of the purchase price an amount of cash and/or number of shares equal to the amount of the cash remittance they would have received pursuant to Article 29 with respect to their Class B Shares, as if the assets of the Company had been sold and the Company liquidated for the same aggregate proceeds as realised from the sale of the Company.

Chapter III. - Management

9. Management

9.1. The Company shall be managed by European Hotel S.A., a private limited liability company (société anonyme) organized and existing under the Law (herein referred to as the «General Partner»), in its capacity of sole Unlimited Shareholder of the Company.

9.2. The General Partner may be removed only in the case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by means of a resolution of Shareholders representing at least two thirds of the Class B Shares of the Company. The General Partner shall be obliged, upon its removal, to transfer all its Class A Shares to the replacement management company at a purchase price determined by mutual agreement between the parties or if the parties fail to agree on such purchase price at a purchase price fixed by a third party expert selected by the Investors Advisory Committee. The General Partner

to be removed shall have no veto right in his capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its removal.

9.3. The Class B Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

10. Powers of the general partner

10.1. The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on the Company's interest.

10.2. The General Partner may in particular enter into administration and management agreements with the Company and appoint an independent chartered accountant to audit the Company if so appropriate. The General Partner may consult the Supervisory Committee pursuant to the article 15 of the Articles.

10.3. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.

11. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with the articles of incorporation of the General Partner. No Limited Shareholder shall represent the Company.

12. Delegation of powers

12.1. The General Partner may, at any time, appoint agents of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company without loosing the benefit of their limited liability.

The appointed agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

12.2. The General Partner will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

13. Liability of the shareholders

13.1. The General Partner shall be liable with the Company for all debts and losses which cannot be recovered on the Company's assets.

13.2. The General Partner shall not however be bound by the reimbursement to the other Limited Shareholders of the paid amounts on the Class B Shares.

13.3. The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and, unless otherwise provided by the Law, shall only be liable for payment to the Company of the nominal value paid for each Class B Share they hold in the Company.

14. Dissolution, Incapacity of the general partner

14.1. The Company shall not be dissolved in case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act.

14.2. In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be Shareholders, until such time as the general meeting of Shareholders shall convene.

14.3. Within fifteen (15) days of their appointment, the administrators shall convene the general meeting of Shareholders in the way provided for by Article 19.

14.4. The administrators' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders shall appoint one or more new General Partners.

14.5. The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Chapter IV. - Supervisory board

15. Supervisory board

15.1. The business of the Company and its financial situation, including more particularly its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members, who need not to be Shareholders (the «Supervisory Board»).

15.2. For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.

15.3. The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

15.4. The members of the Supervisory Board shall not receive any compensation in connection with their membership on the Supervisory Board.

16. Election

16.1. The members of the Supervisory Board will be elected by the Shareholders resolutions for a period not exceeding six (6) years. The Unlimited Shareholders will determine their number but such number may not be below three (3). In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed be elected

for six (6) years from the date of his election. The members of the Supervisory Board are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed.

16.2. In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three (3), the General Partner shall forthwith convene a Shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

16.3. If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Board, the remaining members may appoint a person to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

17. Meetings of the supervisory board

17.1. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

17.2. The Supervisory Board will meet in Luxembourg upon call by the chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

17.3. The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as, chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

17.4. Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, by telegram, by telefaxed letter or by email to all members at least five (5) days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

17.5. The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, by telegram, by telefaxed letter or by email. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

17.6. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter, by telegram or by telefaxed letter another member as his proxy.

17.7. The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented.

17.8. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

17.9. One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

17.10. A written resolution, signed by a majority of members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

18. Minutes of meetings.

18.1. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting, together with any member of the Supervisory Board or with the secretary. The proxies will remain attached thereto.

18.2. Copies or extracts of such minutes will be signed by the chairman alone or by a member of the Supervisory Board together with the secretary.

Chapter V. - General meeting of shareholders

19. Powers of the general meeting of shareholders

19.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

19.2. The meeting of the Shareholders shall deliberate only on the matters, which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the Law.

20. Annual general meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Wednesday of December at 02:00 p.m.. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

21. Other general meeting.

21.1. The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders.

21.2. Such meetings must be convened if Shareholders representing one tenth of the Company's capital so require. Without prejudice to the Shareholders' right to convene general meetings of the Shareholders, the insertion on the agenda of the meeting of the removal of the General Partner shall only be permitted in compliance with the procedures that may be set in the Shareholders Agreement.

22. Convening notice

22.1. The general meeting of Shareholders is convened by the General Partner by way of a written notice setting for the agenda of the meeting and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to the address of the Shareholders, as indicated in the register of Shares.

22.2. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

23. Presence, Representation

23.1. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

23.2. A Shareholder may act at any general meeting of the Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

24. Vote

24.1. Each Share entitles the holder thereof to one vote.

24.2. Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of the Shareholders resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

24.3. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all resolutions of the annual or ordinary general meeting of the Shareholders shall be taken by simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.

24.4. In addition, no decision shall be validly taken without the prior written approval of the General Partner.

25. Extraordinary general meeting

25.1. Extraordinary general meeting may be convened in order to amend the Articles, to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders.

25.2. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, if any, the wording regarding the amendments to the object and the form of the Company.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented, subject to the approval of the General Partner like for all resolutions of the general meeting of the Shareholders.

25.3. However, resolutions to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders may only be adopted by the unanimous decision of the Shareholders and, as the case may be, of the bondholders.

26. Minutes

26.1. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

26.2. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

27. Financial year

27.1. The Company's financial year begins on the first day of July and closes on the last day of June of the following year.

27.2. The General Partner draws up the balance sheet and the profit and loss account. The General Partner submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents.

28. Adoption of financial statements

28.1. As soon as reasonably feasible after the end of the financial year, the General Partner shall provide the Shareholders with a copy of the audited financial statements drawn up in accordance with the Law in respect of the preceding financial year.

28.2. Those financial statements shall be submitted for adoption to the next coming annual general meeting of the Shareholders. The general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

29. Distribution of profits

29.1. The unconsolidated audited profits, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

29.2. From the annual net profits of the Company thus determined, five per cent (5%) shall be compulsorily allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per

cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

29.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by the Articles, the General Partner shall propose that cash available for remittance be distributed pursuant to the following priority:

29.3.1 Firstly, to the extent that the Company has made prior payments under any loan or debt instrument, to the Class A Shareholders, the funds required to ensure that the Class A Shareholders participate pro rata the amount of their total investment in the Company (either as debt, equity or otherwise) in the aggregate amount of payments made by the Company to the Class B Shareholders and the Class A Shareholders as payment of interest or principal on any loan or debt instrument, dividends, or distribution of share premium or other reserves if any, or repayment of capital.

29.3.2 Secondly, to the Class B Shareholders and Class A Shareholders until they have received an amount equal to the aggregate amount of their total investment in the Company (either as debt, equity or otherwise) (including any payment to the Class B Shareholders by the Class A Shareholders attributable to this clause 29.3.2, pursuant to the provision of clause 29.4).

29.3.3 Thirdly, to the Class B Shareholders and Class A Shareholders, the amount necessary to deliver to the Class B Shareholders and Class A Shareholders, on a cumulative basis, an Internal Rate of Return of ten per cent (10%) taking into account any payments to the Class B Shareholders by the Class A Shareholders attributable to this clause 29.3.3, pursuant to the provision of clause 29.4.

29.3.4 Fourthly, to the extent that there are any funds remaining available for distribution to the Shareholders, eighty per cent (80%) to the Class B Shareholders and twenty per cent (20%) to the Class A Shareholders until the Company has delivered to the Class B Shareholders and Class A Shareholders, on a cumulative basis, an Internal Rate of Return of thirteen per cent (13%), taking into account any payments to the Class B Shareholders by the Class A Shareholders attributable to this clause 29.3.4, pursuant to the provision of clause 29.4.

29.3.5 Fifthly, to the extent that there are any funds remaining available for distribution to the Shareholders, seventy per cent (70%) to the Class B Shareholders and thirty per cent (30%) to the Class A Shareholders until the Company has delivered to the Class B Shareholders and Class A Shareholders, on a cumulative basis, an Internal Rate of Return of sixteen per cent (16%), taking into account any payments to the Class B Shareholders by the Class A Shareholders attributable to this clause 29.3.5, pursuant to the provision of clause 29.4.

29.3.6 Thereafter, to the extent that there are any funds remaining for distribution to the Shareholders, sixty per cent (60%) to the Class B Shareholders and forty per cent (40%) to the Class A Shareholders.

29.4 If, on the date of distribution, the aggregate of the amounts received by Class A Shareholders exceeds:

(a) Twenty per cent (20%) pursuant to clause 29.3.4 or if the Internal Rate of Return of ten per cent (10%) has not been reached,

(b) Thirty per cent (30%) pursuant to clause 29.3.5 or if the Internal Rate of Return of thirteen per cent (13%) has not been reached,

(c) Forty per cent (40%) pursuant to clause 29.3.6,

of the amounts available for distribution on a cumulative basis, the Class A Shareholders shall pay to the Class B Shareholders an amount such that, after such payment, the Class B Shareholders and the Class A Shareholders shall on a cumulative basis have received

- in the case of clause 29.4.(a): eighty per cent (80%) and twenty per cent (20%), respectively, of the aggregate amounts available for distribution in accordance with clause 29.3.

- in the case of Section 29.4.(b): seventy per cent (70%) and thirty per cent (30%), respectively, of the aggregate amounts available for distribution in accordance with clause 29.3., or

- in the case of Section 29.4.(c): sixty per cent (60%) and forty per cent (40%), respectively, of the aggregate amounts available for distribution in accordance with clause 29.3.,

provided however, that the Class A Shareholders shall not be obligated to pay an amount in excess of (i) the aggregate amount of any distributions previously paid to it on the Class A Shares pursuant to clauses 29.3.4, 29.3.5 and 29.3.6 less (ii) the amount of such distributions previously paid by the Class A Shareholders to Class B Shareholders pursuant to this paragraph.

29.5. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the General Partner with the approval of the general meeting of the Shareholders.

29.6. The General Partner may resolve to pay interim dividends subject to the conditions set forth by the Law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

30. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy, dissolution or winding-up of any of the Shareholders.

31. Liquidation

31.1. At the proposal of the General Partner, the Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law.

31.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers and their compensation.

31.3. After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed in accordance with article 29 of the Articles to the Shareholders pro rata to the number of the Shares held by them.

Chapter VIII. - Applicable law, Definitions

32. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

33. Definitions

Affiliate means when used with reference to a specified person, (a) any person that directly or indirectly through one or more Affiliates controls or is controlled by or is under common control with the specified person, (b) any person who is an officer, employee or director of the specified person or the latter's Affiliates; for the purposes of this definition, a person shall be deemed to control an entity if he, she or it, together with its Affiliates, holds more than fifty per cent (50%) of the outstanding voting securities, except that for the purposes as described in Article 8.2.2, more than fifty per cent (50%) shall be substituted for one hundred per cent (100%).

Business Day means any day other than a Saturday, Sunday or a day on which commercial banks located in the Grand Duchy of Luxembourg are required or authorised to close.

Commitment means the aggregate commitment of the Class A Shareholder and the Class B Shareholders to acquire and/or subscribe Class A Shares or Class B Shares according to any agreement that may be entered into from time to time, between the Company, the Shareholders, and all those who may become Shareholders of the Company.

Internal Rate of Return (or IRR) means the compounded annual internal rate of return, being that discount rate which when applied to the Company's cash flows produces a net present value equal to zero as calculated on a quarterly basis. For the purposes of this definition, Company's cash flows are, on the one hand, the aggregate of the amount received by the Company from its Shareholders as equity, debt or otherwise and, on the other hand, any funds distributed by the Company to the Shareholder as payment of interest or principal on any shareholder loan dividends or distribution of share premiums or other reserves or repayment of capital (before, if applicable, any withholding tax to be paid by the Company on behalf of the Shareholders). By convention, the aggregate of the amounts paid to the Company will be deemed as negative figures and any funds distributed by the Company to the Shareholders will be deemed as positive figures.

Investors Advisory Committee means the investors advisory committee which may from time to time be established in the Company pursuant to the terms of the Shareholders Agreement.

Qualified Investors means a company of good reputation and satisfying integrity and creditworthiness, which has the necessary knowledge, experience and means to understand the risks inherent to transactions based on shares, loans and other financial instruments and which has the financial capacity to face its Commitment in the Company, as assessed in its sole discretion and in good faith by the General Partner. An investor shall be deemed not to be a Qualified Investor if it or the entity controlling more than fifty per cent (50%) of its share capital is not an institutional investor (including insurance companies and public bodies). An Investor shall be deemed not to be a Qualified Investor if such Investor or the entity controlling more than fifty per cent (50%) of its share capital is a national of a non-cooperative country or territory (NCCTs) listed by the Financial Action Task Force on Money Laundering (FATF or GAFI), as such list is amended from

Shareholders Agreement means any shareholders agreement which may from time to time be entered into between the Company, the General Partner and the Shareholders.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30 June 2009.

By derogation of article 20 of the articles of association, the first general meeting of shareholders will be held on 14 October 2009.

Subscription

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties represented as stated here above, have subscribed for the number of Shares and have paid in cash the followings amounts:

Class A Shares:

European Hotel S.A,

Subscribed Shares: thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) Class A Shares

Payment: thirty thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 30,999.-)

Class B Shares:

European Hotel Venture Feeder S.C.A.,

Subscribed Shares: one (1) Class B Shares

Share Premium: nine Euro (EUR 9.-)

Payment: ten Euro (EUR 10.-)

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand and nine Euro (EUR 31,009.- is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholders representing the totality of Shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

(1) The Company's address is fixed at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(2) The following have been elected as members of the Supervisory Board for a maximum duration of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2013:

- Mr Richard Mark Pinnock, Head of Finance and Business Administration, born on 27 December 1959 in Enfield, England, United Kingdom, with professional address at 7 Newgate Street EC1A 7NX London, United Kingdom;

- Mr Guillaume Eloi Théomède Spinner, Fund Administrator, born on 20 December 1973 in Clamart, France, with professional address at Cœur Défense tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense Cedex, France;

- Ms Céline Elisabeth Marie Lavallée, Corporate Finance manager, born on 26 February 1976 in Melun, France, with professional address at Cœur Défense tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense Cedex, France.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about four thousand Euro (EUR 4,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la Traduction Française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze avril.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. European Hotel S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constitué en vertu d'un acte reçu le 11 mars 2008 par le notaire instrumentant, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

représentée par Maître Nicolas GAUZES, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 avril 2008,

2. European Hotel Venture Feeder S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu le 15 avril 2008 par le notaire Gérard Lecuit, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg;

représentée par Maître Nicolas GAUZES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 avril 2008,

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué précédemment, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination

1.1. Entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société luxembourgeoise sous la forme de société en commandite par actions qui sera régie par la loi luxem-

bourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2. La Société aura pour dénomination «EUROPEAN HOTEL VENTURE S.C.A.» (la «Société»).

2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2. Le Gérant Commandité (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.3. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Gérant Commandité.

3. Objet

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du groupe de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tout autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées;

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable;

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de souscription, des contrats commerciaux, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de bail, des contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet; et

3.4.6. d'acquérir les fonds de commerce et les actifs d'hôtels et de conclure des contrats de bail financier par la prise de participation directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou directement (dans ce cas, uniquement à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg et sur base temporaire).

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines énoncés ci-avant.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Actions

5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions d'Actionnaire Commandité (ci-après «Actions de Classe A») et par

une (1) action d'Actionnaire Commanditaire (ci-après «Action de Classe B», ensemble avec les Actions de Classe A, repris ci-après comme les «Actions»), d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune. Les détenteurs d'Actions sont repris ci-après comme les «Actionnaires».

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolutions des Actionnaires adoptées tel que requis légalement en vue de modifier les Statuts ou par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé.

5.3. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur une Action sera versée. Le montant dudit compte prime d'émission sera à la libre disposition des Actionnaires.

5.4. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

6. Capital autorisé

6.1. La Société a un capital autorisé (en ce compris le capital émis) d'un montant maximal de quatre cent cinquante millions d'euros (EUR 450.000.000,-) à être utilisé de manière à émettre de nouvelles Actions.

6.2. Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé conformément à toute convention pouvant être conclue à tout moment par la Société.

6.3. Jusqu'au 15 avril 2013 au plus tard, et conformément à toute convention pouvant être conclue à tout moment par la Société, le Gérant Commandité pourra augmenter à tout moment le capital social dans les limites du capital autorisé par émission de nouvelles Actions aux Actionnaires ou toutes autres personnes agréées par les Actionnaires conformément aux dispositions de la Loi applicables, de ces Statuts ou de toute convention pouvant être conclue à tout moment par la Société. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4. Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité, dans le strict respect des conditions précisées par toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société.

6.5. Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6. Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

6.7. Les droits attachés aux Actions nouvelles seront identiques à ceux attachés aux Actions de même classe déjà émises.

6.8. Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter des souscriptions et de recevoir des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.9. Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles, l'augmentation du capital et la modification des Statuts qui en résulte, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

7. Forme des actions

7.1. Les Actions sont émises sous forme nominative.

7.2. Toutes les Actions seront enregistrées dans un registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société à son siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, son domicile réel ou élu, le nombre des Actions qu'il détient divisé entre les différentes catégories ainsi que le montant libéré sur chacune de ces Actions.

7.3. La Société considérera la personne dont le nom figurera au registre des Actionnaires comme le propriétaire des Actions.

7.4. Au cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'Actions sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que pareil détenteur fournisse une autre adresse à la Société.

7.5. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8. Transfert des actions

8.1. En cas de transfert à un nouvel Actionnaire, la cession devra être réalisée conformément à cet article 8. Toute cession d'Actions devra être notifiée à la Société conformément à la Loi.

8.2. Sous réserve de la primordiale restriction que les Actions de Classe B peuvent seulement être vendues ou cédées aux Investisseurs Qualifiés, en cas de cession d'Actions de Classe B à une tierce partie, la cession sera soumise aux conditions suivantes:

8.2.1. Droit de Première Offre

(a) Un Actionnaire (l'«Actionnaire Vendeur») voulant vendre tout ou partie de ses Actions de Classe B (les «Actions Offertes») devra notifier son intention (la «Notification de Cession») au Gérant Commandité en exposant les détails des Actions Offertes et du prix, qui doit être seulement en numéraire, par Action de Classe B offert qu'il souhaite recevoir (le «Prix de l'Action»). Le Gérant Commandité offrira, endéans les cinq (5) Jours Ouvrables de réception de la Notification de Cession, les Actions Offertes aux autres Actionnaires de Classe B proportionnellement aux montants respectifs de leur Engagement. Les Actions Offertes seront proposées au Prix de l'Action et dans les mêmes termes et conditions que ceux fournis dans la Notification de Cession (les «Termes de l'Accord») et l'offre sera ainsi émise en vue de son acceptation pour une période de quarante-cinq (45) jours (y compris la période de cinq (5) Jours Ouvrables fournie au Gérant) (la «Clôture de l'Offre»). En absence d'acceptation expresse de l'offre avant la Clôture de l'Offre, les Actionnaires de Classe B seront réputés avoir refusé l'offre.

(b) En cas d'acceptation de l'offre, chaque Actionnaire de Classe B notifiera au Gérant Commandité le nombre d'Actions Offertes pour lequel il l'accepte l'offre et, si tous les autres Actionnaires de Classe B n'acceptent pas l'offre, si l'Actionnaire de Classe B a l'intention d'acquérir des Actions Offertes supplémentaires. Le nombre minimum d'Actions Offertes qu'un Actionnaire de Classe B peut accepter d'acheter, au moment de l'acceptation de l'offre, sera au moins égal à cinquante pour cent (50%) du nombre d'Actions Offertes qu'il pourrait acquérir en se basant sur la proportion égale au rapport de l'Engagement de cet Actionnaire de Classe B sur le total des Engagements de tous les Actionnaires de Classe B.

Si les premières notifications reçues par le Gérant Commandité montrent que des Actionnaires n'ont pas accepté l'offre pour toutes les Actions Offertes, le Gérant Commandité informera les Actionnaires de Classe B du nombre d'Actions Offertes acceptées par chacun et du nombre d'Actions de Classe B restantes, endéans les trois (3) Jours Ouvrables de la réception de la dernière notification. Chaque Actionnaire de Classe B notifiera alors au Gérant Commandité le nombre d'Actions Offertes additionnelles, qu'il accepte d'acquérir endéans trois (3) Jours Ouvrables.

(c) Si tous les Actionnaires de Classe B n'acceptent pas l'offre, les Actions Offertes seront vendues aux Actionnaires de Classe B qui auront montré leur intention d'acquérir des Actions Offertes supplémentaires en vertu du paragraphe (b) en proportion de leur Engagement, sauf s'ils en conviennent autrement entre eux. Si seul un Actionnaire de Classe B accepte l'offre, toutes les Actions Offertes pourront être acquises par cet Actionnaire de Classe B.

(d) Le Gérant Commandité notifiera, pas plus tard qu'à la Clôture de l'Offre (laquelle pourra être étendue selon le paragraphe (b) ci-dessus) à l'Actionnaire Vendeur si les autres Actionnaires de Classe B ont accepté d'acquérir les Actions Offertes. L'Actionnaire Vendeur vendra les Actions Offertes aux Actionnaires de Classe B tel que notifié. Si les autres Actionnaires de Classe B décident de ne pas acquérir la totalité des Actions Offertes, l'Actionnaire Vendeur pourra les vendre librement à une tierce partie de bonne foi à condition que (i) cette vente soit réalisée dans les six (6) mois de la Clôture de l'Offre, (ii) le prix par Action de Classe B à payer par la tierce partie ne soit pas inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95%) du Prix de l'Action et que (ni) la vente soit réalisée conformément aux Termes de l'Accord.

(e) Si le droit de première offre est dûment exercé, l'Actionnaire Vendeur s'engage irrévocablement à (i) vendre aux autres Actionnaires de Classe B, selon les Termes de l'Accord, les Actions Offertes endéans un (1) mois après la Clôture de l'Offre et (ii) exécuter tout document rendant la vente valable et applicable envers la Société et les tiers.

8.2.2. Cession à des Affiliés

Hormis le cas où un Actionnaire décide de transférer ou de céder volontairement ses Actions de Classe B (y compris, mais pas limitativement, l'obligation de libérer tout Engagement restant) à un de ses Affiliés conformément à l'Article 8.2.1. ci-dessus, une vente et un transfert ou une cession par un Actionnaire (un «Actionnaire Cédant») de ses Actions de Classe B à un ou plusieurs de ses Affiliés (individuellement un «Affilié Cessionnaire») sera permise à condition que:

(a) L'Affilié Cessionnaire assume les obligations restantes à ce moment en relation avec sa position de détenteur d'Actions de Classe B (y compris, sans limitation, l'obligation de régler tout Engagement restant) de l'Actionnaire Cédant.

(b) L'Actionnaire Cédant reste solidairement et indivisiblement tenu avec l'Affilié Cessionnaire de toutes obligations restantes à ce moment en relation avec sa position de détenteur d'Actions de Classe B (y compris, sans limitation, l'obligation de régler tout Engagement restant) de l'Actionnaire Cédant.

(c) L'Actionnaire Cédant garantit de façon irrévocable et inconditionnelle envers la Société et le Gérant Commandité, tel qu'applicable, l'accomplissement par l'Affilié Cessionnaire, en bonne et due forme et en temps voulu, de toutes les obligations relatives à sa position de souscripteur ou détenteur d'Actions de Classe B (y compris, sans limitation, l'obligation de régler tout Engagement restant) de l'Affilié Cessionnaire (assumée par l'Actionnaire Cédant ou imposée à l'Affilié Cessionnaire) et devra indemniser les parties à cet égard, dans les limites autorisées par la loi.

(d) Dans le cas où un Affilié Cessionnaire cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant, l'Affilié Cessionnaire vendra, affectera ou cédera en retour ses Actions de Classe B à l'Actionnaire Cédant selon les mêmes termes et conditions prévus à l'article 8.2.2.

8.2.3. Chaque Actionnaire s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Actions de Classe B qu'il détient.

8.2.4. Lorsque cela est permis et sauf consentement contraire du Gérant Commandité, une vente, un transfert ou une cession doit porter sur au moins l'ensemble des Actions de Classe B détenues par l'Actionnaire Cédant et ne doit pas résulter en des conséquences fiscales désavantageuses pour la Société ou une violation de toute loi par la Société.

8.2.5. De plus, aucune vente, affectation ou cession d'Actions de Classe B ne deviendra effective tant et jusqu'à ce que le cessionnaire ou acquéreur marque son accord par écrit d'être lié par les termes du Pacte d'Actionnaire et reprend l'Engagement non libéré de l'Actionnaire Vendeur.

8.2.6. Chaque Actionnaire confirme qu'il ne doit pas vendre, allouer, céder, mettre en gage ou accorder des participations de ses Actions de Classe B à moins que toutes les conditions et procédures décrites dans ces Statuts et le Pacte d'Actionnaire aient été remplies et respectées.

8.3. Aucun droit de rachat des Actions de Classe B

Aucun Actionnaire n'est habilité ou ne pourra agir de manière à induire la Société à racheter ses Actions de Classe B.

8.4. Engagement de vendre les Actions de Classe B

Au cas où le Gérant Commandité estimerait qu'il est dans le meilleur intérêt de tous les Actionnaires de vendre ou échanger les Actions de Classe B, le Gérant Commandité peut recommander aux Actionnaires de vendre ou échanger leurs Actions de Classe B sous réserve d'obtenir l'approbation antérieure du Comité de Conseil des Investisseurs. Si le Comité de Conseil des Investisseurs accepte de vendre ou échanger toutes les Actions de Classe B ou de fusionner la Société avec une autre entité, chacun des Actionnaires accepte de vendre ou céder ses Actions de Classe B avec les autres Actionnaires. Sous réserve de l'accord du Comité de Conseil des Investisseurs sur le contrat d'achat et d'échange, les Actionnaires de Classe B doivent être habilités à recevoir pour une part du prix de vente un montant en espèces et/ou le nombre d'actions égal au montant du versement en espèces qu'ils auraient reçu conformément à l'Article 29 par rapport à leurs Actions de Classe B, comme si les actifs de la Société avaient été vendus et la Société liquidée pour un montant total de produits équivalent à celui réalisé de la vente de la Société.

Titre III. - Gérance

9. Gérance

9.1. La Société sera gérée par European Hotel S.A., société anonyme de droit luxembourgeois (ci-après repris comme étant le «Gérant Commandité»), en sa qualité d'Actionnaire Commandité unique de la Société.

9.2. Le Gérant Commandité pourra être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde ou mauvaise conduite par décision des Actionnaires représentant au moins les deux tiers des actions de Classe B de la Société. Le Gérant Commandité sera obligé, sur révocation, de transférer toutes ses actions de Classe A à la société de gérance remplaçante à un prix de rachat déterminé par accord mutuel entre les parties ou si les parties ne s'entendent pas sur un tel prix de rachat, à un prix de rachat fixé par un tiers expert sélectionné par le Comité de Conseil des Investisseurs. Le Gérant Commandité à révoquer n'aura, en sa capacité d'associé-commandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à sa révocation.

9.3. Les Actions de Classe B ne pourront ni participer ni interférer dans la gestion de la Société.

10. Pouvoirs du gérant commandité

10.1. Le Gérant Commandité aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

10.2. Le Gérant Commandité pourra notamment conclure pour la Société des contrats d'administration, d'investissements et de conseil et nommer un expert comptable indépendant pour auditer la Société, si nécessaire. Le Gérant Commandité pourra consulter le Conseil de Surveillance conformément à l'article 15 des Statuts.

10.3. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Commandité.

11. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant Commandité, représenté par ses représentants légaux ou par tout mandataire désigné conformément aux statuts du Gérant Commandité. Aucun Actionnaire Commanditaire ne peut représenter la Société.

12. Délégation de pouvoirs

12.1. Le Gérant Commandité pourra, à tout moment, nommer un représentant ou un agent de la Société tel que nécessaire pour les opérations et la gestion de celle-ci, étant entendu que les Actionnaires Commanditaires ne peuvent agir pour le compte de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les représentants et agents ainsi nommés auront les pouvoirs et les devoirs leur conférés par le Gérant Commandité.

12.2. Le Gérant Commandité détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

13. Responsabilités des actionnaires

13.1. L'Actionnaire Commandité est responsable avec la Société de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.

13.2. L'Actionnaire Commandité n'est cependant pas tenu envers les Actionnaires Commanditaires au remboursement des montants payés sur les Actions de Classe B.

13.3. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom et pour le compte de la Société d'une quelconque manière ou qualité autre qu'en qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires

et, à moins que la Loi n'en dispose autrement, ne seront tenus envers la Société qu'au paiement de la valeur nominale des Actions de Classe B qu'ils détiennent dans la Société.

14. Dissolution, Incapacité du gérant commandité

14.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant Commandité ou si pour d'autres raisons il est impossible au Gérant Commandité d'agir.

14.2. Dans ce cas, le Conseil de Surveillance devra désigner un ou plusieurs administrateurs, Actionnaires ou non, jusqu'à ce que l'assemblée des Actionnaires soit convoquée.

14.3. Endéans le délai de quinze (15) jours à dater de leur nomination, les administrateurs devront convoquer une assemblée générale des Actionnaires tel que stipulé à l'article 19 des Statuts.

14.4. Les administrateurs sont tenus de prendre tout acte requis par l'urgence et tout acte d'administration ordinaire jusqu'à ce que l'assemblée des Actionnaires nomme un ou plusieurs nouveau(x) Gérant(s) Commandité(s).

14.5. Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Conseil de surveillance

15. Conseil de surveillance

15.1. Les opérations de la Société, et sa situation financière, plus particulièrement ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non (le «Conseil de Surveillance»).

15.2. Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi.

15.3. Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant Commandité sur les points que le Gérant Commandité déterminera.

15.4. Les membres du Conseil de Surveillance ne recevront aucune compensation en relation avec leur appartenance au Conseil de Surveillance.

16. Élection

16.1. Les membres du Conseil de Surveillance seront désignés par décision de l'assemblée des Actionnaires pour une durée maximale de six (6) ans. Les Actionnaires Commandités fixeront leur nombre mais ce nombre ne peut être inférieur à trois (3). Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de six (6) ans à partir de la date de sa nomination. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment et sans justification par décision de l'assemblée des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

16.2. Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance tombe en dessous de trois (3), le Gérant Commandité sera tenu de convoquer une assemblée des Actionnaires afin de remédier à cette vacance.

16.3. Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister à ses réunions, les membres restant pourront nommer une personne afin de pourvoir provisoirement au remplacement de celui-ci ou de ceux-ci jusqu'à ce qu'il(s) soi(en)t à nouveau capable(s) de reprendre ses (leurs) fonctions.

17. Réunions du conseil de surveillance

17.1. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président, Il choisira également un secrétaire, membre ou non du Conseil de Surveillance, lequel sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

17.2. Le Conseil de Surveillance se tiendra à Luxembourg sur appel du président. Une réunion du Conseil de Surveillance devra être convoquée à la demande de deux de ses membres.

17.3. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais, en son absence, le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres présents lors de la réunion, un autre membre du Conseil de Surveillance comme président de cette réunion.

17.4. Les réunions du Conseil de Surveillance seront convoquées par lettre, télégramme, lettre faxée ou par email adressés à tous ses membres au moins cinq (5) jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence; dans ce cas, la nature de l'urgence sera précisée dans l'avis de convocation. Cet avis indiquera également l'endroit de la réunion et l'ordre du jour.

17.5. Il pourra être renoncé aux formalités de convocation moyennant le consentement de chacun des membres du Conseil de Surveillance, donné par lettre, par télégramme, par lettre faxée ou par email. Un avis de convocation ne sera pas requis lorsque l'endroit et l'heure de la réunion auront été précisés dans une annexe précédemment approuvée par décision du Conseil de Surveillance.

17.6. Tout membre du Conseil de Surveillance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Surveillance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration sous forme d'une lettre, d'un télégramme ou d'une lettre faxée.

17.7. Le Conseil de Surveillance pourra délibérer ou agir valablement uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

17.8. Toute décision du Conseil de Surveillance est adoptée lorsqu'elle est approuvée par la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

17.9. Un ou plusieurs des membres du Conseil de Surveillance pourront participer à ses réunions par vidéo conférence ou conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication permettant à plusieurs participants de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

17.10. Des résolutions circulaires, signées par la majorité des membres du Conseil de Surveillance auront le même effet et la même validité que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions peuvent résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

18. Procès-verbaux des réunions

18.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion, ensemble avec un membre du Conseil de Surveillance ou le secrétaire. Les procurations y resteront attachées.

18.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signées par le président seul ou par un membre du Conseil de surveillance et le secrétaire.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

19.1. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société.

19.2. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les points qui ne sont pas de la compétence du Gérant Commandité en vertu des Statuts ou de la Loi.

20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la commune de Luxembourg à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de décembre à 14h00. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

21. Autre assemblée générale

21.1. Le Gérant Commandité pourra convoquer d'autres assemblées des Actionnaires.

21.2. L'assemblée devra être convoquée si des Actionnaires représentant un dixième du capital de la Société le demandent. Sans préjudice du droit des Actionnaires de convoquer des assemblées, l'insertion à l'ordre du jour de l'assemblée de la révocation du Gérant Commandité, ne sera possible qu'en conformité avec les procédures fixées par le Pacte d'Actionnaires.

22. Convocation

22.1. L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Gérant Commandité par voie de lettres recommandées comprenant l'ordre du jour de l'assemblée et envoyées aux Actionnaires à l'adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires, au moins huit (8) jours avant l'assemblée.

22.2. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux exigences et formalités de convocation.

23. Présence et représentation

23.1. Tout Actionnaire aura le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées des Actionnaires.

23.2. Un Actionnaire est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale des Actionnaires par une autre personne, pour autant que ce dernier, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un télégramme, d'un télex, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

24. Vote

24.1. Chaque Action donne droit à une voix à son détenteur.

24.2. Les votes ont lieu à main levée ou par vote nominatif, à moins que l'assemblée des Actionnaires décide à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

24.3. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions de l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des votes, quelle que soit la portion du capital représentée.

24.4. En outre, aucune décision ne sera valablement prise sans le consentement écrit et préalable du Gérant Commandité.

25. Assemblée générale extraordinaire

25.1. Une assemblée générale des Actionnaires pourra être convoquée pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société ou augmenter les engagements des Actionnaires.

25.2. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du

jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, les modifications apportées à l'objet et à la forme de la Société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés, sous réserve de l'approbation du Gérant Commandité comme pour toutes décisions de l'assemblée générale des Actionnaires.

25.3. Néanmoins, les résolutions changeant la nationalité de la Société ou augmentant les engagements des Actionnaires ne pourront être adoptées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et, le cas échéant, des obligataires.

26. Procès-verbaux

26.1. Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

26.2. Des copies ou extraits de ceux-ci devront être signés par le Gérant Commandité pour pouvoir être produits devant les tribunaux.

Titre VI. - Exercice social, Distributions des bénéfices

27. Exercice social

27.1. L'exercice social de la Société commencera le premier juillet et se terminera le dernier jour de juin de l'année suivante.

27.2. Le Gérant Commandité établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, au Conseil de Surveillance qui commentera ces documents dans son rapport.

28. Approbation des comptes annuels

28.1. Aussi vite que possible après la fin de l'exercice social, le Gérant Commandité fournira aux Actionnaires une copie des comptes annuels audités de l'exercice précédent, établis conformément à la Loi.

28.2. Ces documents financiers seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, qui les examinera et, si elle l'estime opportun, les approuvera.

29. Droit de distribution des actions

29.1. Les profits audités non consolidés, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constitueront le bénéfice net de la Société pour cette période.

29.2. Du bénéfice annuel net ainsi déterminé de la Société, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société, augmenté ou réduit, tel que repris à tout moment à l'article 5 des Statuts.

29.3. Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour être distribués et où la Loi et les Statuts l'autorisent, le Gérant Commandité pourra proposer que les fonds disponibles restant soient distribués aux Actionnaires conformément aux règles de priorité suivantes:

29.3.1 Premièrement, dans la mesure où la Société a déjà effectué des paiements au titre de prêts ou d'instruments de dettes, aux Actionnaires de Classe A, les sommes requises pour assurer que les Actionnaires de Classe A participent au pro rata du montant de leur investissement total dans la Société (que ce soit sous forme de dette, de capital ou autrement) au montant total des paiements faits par la Société aux Actionnaires de Classe B et aux Actionnaires de Classe A comme paiement d'intérêts ou de principal de tout prêt, instrument de dette, dividendes, ou distribution de prime d'émission ou autres réserves, le cas échéant, ou remboursement de capital.

29.3.2 Deuxièmement, aux Actionnaires de Classe B et aux Actionnaires de Classe A jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au montant de leur investissement total dans la Société (que ce soit sous forme de dette, de capital ou autrement) (en ce compris tout paiement aux Actionnaires de Classe B par les Actionnaires de Classe A attribuable à cette clause 29.3.2, conformément aux dispositions de la clause 29.4).

29.3.3 Troisièmement, aux Actionnaires de Classe B et aux Actionnaires de Classe A, le montant devant être payé aux Actionnaires de Classe B et aux Actionnaires de Classe A pour leur permettre, d'atteindre sur une base cumulée, un Taux de Rendement Interne de dix pour cent (10%), en tenant compte de tout paiement aux Actionnaires de Classe B par les Actionnaires de Classe A attribuable à cette clause 29.3.3, conformément aux dispositions de la clause 29.4).

29.3.4 Quatrièmement, dans la mesure où il reste des sommes disponibles pour une distribution aux Actionnaires, quatre-vingt pour cent (80%) aux Actionnaires de Classe B et vingt pour cent (20%) aux Actionnaires de Classe A pour leur permettre, d'atteindre sur une base cumulée, un Taux de Rendement Interne de treize pour cent (13%), en tenant compte de tout paiement aux Actionnaires de Classe B par les Actionnaires de Classe A attribuable à cette clause 29.3.4, conformément aux dispositions de la clause 29.4).

29.3.5 Cinquièmement, dans la mesure où il reste des sommes disponibles pour une distribution aux Actionnaires, soixante-dix pour cent (70%) aux Actionnaires de Classe B et trente pour cent (30%) aux Actionnaires de Classe A, jusqu'à ce que la Société ait versé aux Actionnaires de Classe B et aux Actionnaires de Classe A un Taux de Rendement Interne de seize pour cent (16%), au total, tenant compte de tous paiements effectués par les Actionnaires de Classe A au profit des Actionnaires de Classe B de par le fait de cette clause 29.3.5 et en vertu de la disposition prévue à la clause 29.4.

29.3.6. Ensuite, dans la mesure où il reste des sommes disponibles pour distribution aux Actionnaires, soixante pour cent (60%) aux Actionnaires de Classe B et quarante pour cent (40%) aux Actionnaires de Classe A.

29.4 Si, à la date des distributions, le montant total des sommes reçues par les Actionnaires de Classe A excède:

(a) Vingt pour cent (20%) conformément à la clause 29.3.4 ou si le Taux de Rendement Interne de dix pour cent (10%) n'a pas été atteint,

(b) Trente pour cent (30%) conformément à la clause 29.3.5, ou si le Taux de Rendement Interne de treize pour cent (13%) n'a pas été atteint,

(c) Quarante pour cent (40%) conformément à la clause 23.3.6,

des sommes disponibles pour une distribution aux Actionnaires, sur une base cumulée, les Actionnaires de Classe A devront payer aux Actionnaires de Classe B une somme telle que, après paiement, les Actionnaires de Classe B et les Actionnaires de Classe A aient reçu sur une base cumulée

- dans le cas de l'article 29.4.(a): quatre-vingt pour cent (80%) et vingt pour cent (20%), respectivement, des sommes totales disponibles pour une distribution conformément à la clause 29.3,

- dans le cas de l'article 29.4.(b): soixante-dix pour cent (70%) et trente pour cent (30%), respectivement, des sommes disponibles pour une distribution conformément à la clause 29.3, ou

- dans le cas de l'article 29.4.(c): soixante pour cent (60%) et respectivement quarante pour cent (40%) du montant total disponible pour distribution conformément à la clause 29.3.,

étant entendu cependant que les Actionnaires de Classe A ne seront pas dans l'obligation de payer une somme excédant (i) le montant total de toutes distributions leur ayant préalablement été faites au titre des Actions de Classe A conformément aux clauses 29.3.4, 29.3.5 et 29.3.6 moins (ii) le montant des paiements faits par les Actionnaires de Classe A aux Actionnaires de Classe B conformément au présent paragraphe.

29.5. La décision de distribuer des fonds et la fixation du montant de cette distribution sera prise par le Gérant Commandité avec l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires.

29.6. Le Gérant Commandité est autorisé à verser des acomptes sur dividendes sous réserve des conditions établies par la Loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

30. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite, de dissolution ou de liquidation de l'un des Actionnaires.

31. Liquidation

31.1. Sur proposition du Gérant Commandité, la Société pourra être dissoute par une décision des Actionnaires votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité qu'en cas de modification des présents Statuts, sous réserve de dispositions légales contraires.

31.2. Une fois la Société dissoute, il sera procédé à la liquidation par les soins de un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales) nommées par les Actionnaires, lesquels détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

31.3. Après paiement de toutes les dettes de et les charges à rencontre de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera distribué aux actionnaires conformément à l'article 29 des Statuts au prorata du nombre d'Actions détenues par chacun d'eux.

Titre VIII. - Loi applicable. Définitions

32. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

33. Définitions

Affilié signifie, lorsque ce terme fait référence à une entité spécifique (a) toute entité qui, directement ou indirectement à travers un ou plusieurs Affilié(s), détient ou contrôle, est détenue ou est contrôlée par ou est sous un contrôle ou une propriété commune avec cette entité spécifique, (b) toute personne qui est un officier, un employé ou un administrateur de la personne spécifiée ou de ses Affiliés; pour les besoins de cette définition, une personne est présumée contrôler une entité si elle ou lui, ensemble avec ses Affiliés, détient plus de cinquante pour cent (50%) des titres émis comportant droit de vote, sauf pour les besoins de l'Article 8.2.2, où plus de cinquante pour cent (50%) doit être remplacé par cent pour cent (100%).

Jour Ouvrable signifie tout jour autre que le samedi, le dimanche ou un jour au cours duquel les banques commerciales situées au Grand-Duché de Luxembourg sont obligées ou autorisées à fermer.

Engagement signifie l'engagement total de l'Actionnaire de Classe A et des Actionnaires de Classe B d'acquiescer et/ou souscrire aux Actions de Classe A ou aux Actions de Classe B conformément à tout accord pouvant être conclu à tout moment, entre la Société, les Actionnaires et tous ceux qui deviendront Actionnaires de la Société.

Taux de Rendement Interne (ou TRI) signifie le taux de rendement calculé annuellement, représentant le taux d'actualisation qui, appliqué à la séquence de flux de la Société, aboutit à une valeur nette actualisée de zéro tel que calculé trimestriellement. Pour les besoins de cette définition, la séquence de flux de la Société est composée d'une part des sommes totales reçues par la Société de son Actionnaire sous forme de capital, dette ou autrement et d'autre part de toutes les sommes distribuées par la Société à l'Actionnaire comme intérêt ou principal de tout prêt d'actionnaire, dividendes, ou distribution de prime d'émission ou autres réserves, ou le remboursement de capital (avant, le cas échéant, toute retenue à la source devant être payée par la Société pour le compte des Actionnaires). Par convention, les montants payés à la Société seront réputés être des valeurs négatives et les montants payés par la Société aux Actionnaires seront réputés être des valeurs positives.

Comité de Conseil des Investisseurs signifie le Comité de Conseil des Investisseurs qui à tout moment peut être constitué dans la Société conformément aux termes du Pacte d'Actionnaires.

Investisseur Qualifié signifie une société de bonne réputation et remplissant les conditions d'intégrité et de solvabilité, qui a les connaissances nécessaires, l'expérience et les moyens de comprendre les risques inhérents aux transactions basées sur les actions, prêts et autres instruments financiers et laquelle a la capacité financière de faire face à son Engagement dans la Société, comme évalué à sa seule discrétion et en toute bonne foi par le Gérant Commandité. Un investisseur est présumé ne pas être un Investisseur Qualifié si il ou l'entité contrôlant plus de cinquante pour cent (50%) de son capital social n'est pas un investisseur institutionnel (y compris les compagnies d'assurance et les organismes publics). Un Investisseur est présumé ne pas être un Investisseur Qualifié si cet Investisseur ou l'entité contrôlant plus de cinquante pour cent (50%) de son capital social a la nationalité d'un pays ou territoire ne collaborant pas (NCCTs) figurant sur la liste du Groupe d'Action Financière (FAFT ou GAFI), telle que modifiée à tout moment.

Pacte d'Actionnaires signifie le pacte d'actionnaires qui pourra être conclu à tout moment entre la Société, le Gérant Commanditaire et les Actionnaires.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2009.

Par dérogation à l'article 20 des statuts, la première assemblée générale des actionnaires se tiendra le 14 octobre 2009.

Souscription

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'Actions et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actions de Classe A:

European Hotel S.A.,

Actions souscrites: trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions de Classe A

Paiement: trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 30.999,-)

Actions de Classe B:

European Hotel Venture Feeder S.C.A.,

Actions souscrites: une (1) Action de Classe B

Prime d'émission: neuf euros (EUR 9,-)

Paiement: dix euros (EUR 10,-)

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille neuf euros (EUR 31.009,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Première assemblée générale extraordinaire

Les Actionnaires ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont immédiatement réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions de membres du Conseil de Surveillance pour une durée maximale de six (6) ans; leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de l'année 2013:
 - M. Richard Mark Pinnock, Head of Finance and Business Administration, né le 27 décembre 1959 à Enfield, Angleterre, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 7 Newgate Street EC1A 7NX, Londres, Royaume-Uni;
 - M. Guillaume Eloi Théomède Spinner, Fund Administrator, né le 20 décembre 1973 à Clamart, France, demeurant professionnellement à Cœur Défense tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense Cedex, France;

- Mme Céline Elisabeth Marie Lavallée, Corporate Finance manager, née le 26 février 1976 à Melun, France, demeurant professionnellement à Cœur Défense tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense Cedex, France.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants connus du notaire instrumentant par leurs prénoms usuels, noms, états et demeures, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Signé: N. GAUZES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2008, LAC/2008/1565. — Reçu: cent cinquante-cinq euros cinq cents (155,05 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008060127/220/1086.

(080067199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

MD Toit et Habitat, Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 138.285.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à PETANGE

ONT COMPARU:

- Monsieur MATHIEU Daniel, employé, né à Saint-Mard le 30/01/1971 demeurant rue du Routeux, 4 B-6724 RULLES.
- La société EIC INTERNATIONAL SA (RC No B 89.022), ayant son siège social à L-4710 PETANGE, rue d'Athus, 38, ici représentée par Monsieur Thierry GERARD, né à Bastogne (B), le 29 mars 1962

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé, une société anonyme sous la dénomination de «MD TOIT ET HABITAT»

Cette société aura sur le territoire de la Commune de PETANGE. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers: toute activité relatives à l'entreprise générale de bâtiment, la réalisation de constructions neuves, la rénovation, l'entreprise de charpenterie, couverture, ferblanterie, isolation, de menuiserie du bâtiment, la pose de châssis bois, PVC et métallique, de l'égouttage, l'aménagement des combles, le placement de ferronnerie, de volets, les travaux de terrassement, chapes et abords, la construction métallique soudée. La vente de tous matériaux se rapportant de près ou de loin à la construction. Les travaux de rénovation intérieure, de tapisserie et de peinture. La société peut prêter, emprunter, émettre des obligations, constituer moyennant rémunération, toutes sûretés, réelles ou personnelles, au profit de ses actionnaires, administrateurs ou de tiers et organismes bancaires et, en général accomplir toutes opérations civiles, industrielles ou commerciales, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par toutes voies et prendre certaines participations dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui est de nature à favoriser le développement de son entreprise et pour lesquels elle opte pour le régime spécial des soparfi.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (€ 40.000,-) divisé en cent (100) actions de quatre cents euros (€ 400,-) chacune

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Toute cession d'actions est soumise à l'autorisation du conseil d'administration. Les actionnaires restante disposent d'un droit de préemption à prix égal sur les actions à céder.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire et par écrit.

La société se trouve uniquement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième samedi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2009.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

	actions
- MATHIEU Daniel:	75
- EIC INTERNATIONAL SA:	<u>25</u>
- Total:	100

Les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (€ 25.000,00) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (€ 3.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
 2.- sont nommés administrateurs:
 Monsieur MATHIEU Daniel, prénommé
 La société EIC INTERNATIONAL SA, prénommée
 Monsieur SCHMIT Samuel né à Bastogne (B), le 11 janvier 1979, demeurant rue de la Bawette, 35 à B-6880 BERTRIX
 3. est appelée aux fonctions de commissaire: la société NG WEB BUSINESS SA, (RC No B 79.347), avec siège social à L-4710 PETANGE, 38, rue d'Athus
 4. est nommé administrateur-délégué: Monsieur MATHIEU Daniel dénommé ci-avant
 5. le siège social de la société est fixé à L-4710 PETANGE, rue d'Athus, 38,
 Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.
 Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.
 Signé: MATHIEU, GERARD, SCHMIT, D'HUART.
 Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 avril 2008, Relation: EAC/2008/5152. — Reçu deux cents euros 40.000.- à 0,5% = 200,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 avril 2008.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2008060131/207/102.

(080067281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Angel Two (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 123.177.

—
EXTRAIT

Le siège social de l'Associé, ANGEL ONE (Lux) S.à r.l. a été transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Les adresses professionnelles des gérants ont été modifiées comme suit

- Monsieur David HEANEY, 3, rue Ami-Lullin, CH-1211 Genève, Suisse
- Monsieur Martin PUGH, 3, rue Ami-Lullin, CH-1211 Genève, Suisse
- Monsieur Christian BÜHLMANN, rue de Mühlenbach 127, L-2168 Luxembourg
- Monsieur Alexandre TASKIRAN, rue de Mühlenbach 127, L-2168 Luxembourg
- Monsieur Thierry TRIBOULOT, rue de Mühlenbach 127, L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Angel Two (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059961/1211/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Desideratum, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.810.

—
In the year two thousand eight, on the tenth day of April.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

1) Mr Johan Magnus Axel EKELUND, company director, residing at Milstenvagen 36, SE-18733 Täby (Sweden), here represented by:

Mrs Ulrika HÄLL-LUNDGREN, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Copenhagen (Denmark), on 26 March 2008,
whereas said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

2) "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, here represented by:

Mrs Ulrika HALL-LUNDGREN, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10 April 2008,

whereas said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to document that they are the sole shareholders of the société à responsabilité limitée "DESIDERATUM" a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (the "Company"), incorporated formerly under the name "IMMIXTUS" following a notarial deed enacted on 18 December 1998, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), was done on 17 March 1999, number 175, page 8387 and entered in the Company Register, Section B, under the number 67 810.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 12 June 2002, which deed containing the change of the Company's corporate name from "IMMIXTUS" to "DESIDERATUM" and which was published in the Mémorial, on 27 August 2002, number 1248, page 59872.

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To enlarge the Company's corporate object in order to allow the Company to further grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or even shareholders and companies in which it has participating interests. It may also participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise, and grant any support of any kind to the company in which it has participating interests;

2 To amend Article THREE (3) second paragraph of the Company's corporate object in order to reflect the above taken decision, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders RESOLVED to enlarge the Company's corporate object in order to allow the Company to further grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or even shareholders and companies in which it has participating interests. It may also participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise, and grant any support of any kind to the company in which it has participating interests.

Second resolution

In order to reflect the above taken decision, the shareholders RESOLVED to amend the second paragraph of Article THREE (3) which second paragraph shall have henceforth the new following wording:

" **Art. 3. second paragraph.** The corporation may grant mortgage, contract, loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or even shareholders and companies, in which it has participating interests. It may also participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise, and grant any support of any kind to the company in which it has participating interests."

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Johan Magnus Axel EKELUND, directeur de société, demeurant à Milstenvägen 36, SE-18733 Täby (Suède),

représenté aux fins des présentes par:

Madame Ulrika HÄLL-LUNDGREN, employée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Copenhague (Danemark), le 26 mars 2008,

la prédite procuration restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles; et

2.- «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par:

Madame Ulrika HÄLL-LUNDGREN, prénommée,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 avril 2008,

la prédite procuration restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles;

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «DESIDERATUM», une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (la «Société»), constituée originellement sous la dénomination de «IMMIXTUS» suivant acte notarié reçu en date du 18 décembre 1998, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») étant faite le 17 mars 1999, numéro 175, page 8387 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 67 810.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 12 juin 2002, lequel acte contenant le changement de la dénomination de la Société de «IMMIXTUS» en «DESIDERATUM» et lequel fut publié au Mémorial, le 27 août 2002, numéro 1248, page 59872.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 D'élargir l'objet social de la Société dans le but d'autoriser la Société de pouvoir en outre prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques ou mêmes des associés ou sociétés dans lesquelles elle détient des participations; elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, et prêter tout concours quelconque à toute société dans laquelle elle détient des participations;

2 De modifier l'article TROIS (3) deuxième alinéa des statuts de la Société afin de refléter la décision prise ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont DECIDE d'élargir l'objet social de la Société en vue d'autoriser la Société de pouvoir en outre prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques ou mêmes des associés ou sociétés dans lesquelles elle détient des participations; elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, et prêter tout concours quelconque à toute société dans laquelle elle détient des participations.

Deuxième résolution

Afin de refléter la décision prise ci-avant, les associés ont DECIDE de modifier le deuxième alinéa de l'article TROIS (3) des statuts de la Société, lequel second alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 3. deuxième alinéa.** La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques ou mêmes des associés ou sociétés dans lesquelles elle détient des participations; elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, et prêter tout concours quelconque à toute société dans laquelle elle détient des participations.»

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: U. HÄLL-LUNDGREN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2008. Relation: EAC/2008/5176. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Belvaux, le 02 MAI 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008060047/239/120.

(080067083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Europa Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.112.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of April.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. "Europa Real Estate II S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103.095;

2. "Europa Real Estate II US S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103.096;

both companies are here represented by:

Mr Eric BIREN, company director, with professional address in 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of both companies, with individual signing power.

Such appearing parties are the sole partners of "Europa Steel S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" with registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 114.112 (the "Company"), incorporated by public deed of the undersigned notary on February 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 883 of May 5, 2006. The articles of incorporation have been modified for the last time by the undersigned notary on June 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2324 of October 16, 2007.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolution:

Resolution

The partners decide to modify the object of the company.

As a consequence, article 3 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 3. "The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

Ont comparu:

1. «Europa Real Estate II S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.095;

2. «Europa Real Estate II US S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.096;

les deux sociétés sont ici représentées par:

Monsieur Eric BIREN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant des deux sociétés prénommées avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes, sont les seules associées de «Europa Steel S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 114.112 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 9 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 883 du 5 mai 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2324 du 16 octobre 2007.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante.

Art. 3. «L'objet social de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières, mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C, le 17 avril 2008. Relation: EAC/2008/5225. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008060056/239/109.

(080067368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Immo Le Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 91.949.

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «IMMO LE CAP S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de «MANSTREAM S.A.», suivant acte dressé par le ministre du notaire soussigné en date du 26 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 330 du 27 mars 2003, page 15 817. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 91.949. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 1^{er} juillet 2003, lequel acte fut publié au Mémorial le 22 août 2003, sous le numéro 861 et page 41294.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et décide en conséquence de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

Art. 2. premier alinéa. «Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, S. SZUMILAS, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2008. Relation: EAC/2008/5183. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008060051/239/56.

(080067052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Bering GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.291.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den vierzehnten April.

Vor uns Notar Gérard LECUIT, mit Amtssitz zu Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Banque Degroof Luxembourg S.A., mit Sitz in L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg in der Sektion B unter der Nummer 25.459,

hier vertreten durch Herrn Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 1. April 2008.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welche Komparentin, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Die Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Bering GmbH“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 10 (zehn) Anteile zu je EUR 1.250 (eintausendzweihundertfünfzig Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung der Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmangengesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.

Kapitalzeichnung

Die 10 (zehn) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, Banque Degroof Luxembourg S.A., mit Sitz in L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EINTAUSEND EURO (€ 1.000,-).

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zu Geschäftsführern werden ernannt:

1. Herr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, geboren am 22. April 1959 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

2. Herr Alain MEUNIER, Privatbeamter, geboren am 23. April 1971 in Leuven, mit beruflicher Anschrift in L-2453 Luxemburg, 12, rue Eugène Ruppert.

3. Herr Serge TABERY, Rechtsanwalt, geboren am 13. September 1951 in Ixelles, mit beruflicher Anschrift in L-2016 Luxemburg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer endet anlässlich der Generalversammlung, welche über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet. Sie können wiedergewählt werden.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. LENTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2008, LAC/2008/15647. — Reçu: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 6. Mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008060091/220/124.

(080067339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Ivad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxemburg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.252.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq avril;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Angelo LAZZARI, Manging Director, né à Sarnico (Italie), le 30 août 1968, demeurant à I-24067 Sarnico, Via Pirone, n° 6;

ici représenté par Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 15 avril 2008.

laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «IVAD S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding. La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Art. 6. Le capital social est fixé à € 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 125 parts sociales d'une valeur nominale de cent euros.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique Monsieur Angelo LAZZARI.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cent euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EURO (1.000.-EUR).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner Madame Valérie WESQUY, née à Mont Saint Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant à Luxembourg comme gérante unique, qui peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à Luxembourg 38, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wesquy, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 29 avril 2008. Relation: EAC/2008/5798. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (12.500.- à 0,5% «= 62,50.- euros).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 2 mai 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008060112/209/87.

(080067107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Finline Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 70.667.

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «FINLINE INVEST S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 05 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 725 du 29 septembre 1999, page 34772. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70.667. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé à la date du 14 mars 2002, publié au Mémorial le 13 juin 2002, numéro 899 et page 43145.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société;
- Modification de l'article neuf (9) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et décide en conséquence de modifier l'article PREMIER (1^{er}) deuxième alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

Art. 1^{er}. deuxième alinéa. «Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, en conséquence dudit transfert de siège, de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société quant à l'endroit de la tenue de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article NEUF (9) se lise désormais comme suit:

Art. 9. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 5 juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, S. SZUMILAS, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2008, Relation: EAC/2008/5186. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 05 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008060054/239/64.

(080067034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Lagrange Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.036.

Le bilan au 31/10/07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059962/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08352. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

WCC Wedel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.886.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.576.

Les comptes annuels pour la période du 30 janvier 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059041/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00142. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

GIP-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.623.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2008.

Pour GIP-LUX S.A.

E.C.G. S.A.

Signature

Référence de publication: 2008059078/3800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08773. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.
